



**CHÂTEAUGIRON**  
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

## Déclaration d'une manifestation sportive AVEC chronométrage ou classement\*

\*Arrêté du 24 novembre 2017 relatif aux manifestations sportives sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique ne comportant pas de véhicules terrestres à moteur.

(Téléchargeable sur [www.ville-chateaugiron.fr](http://www.ville-chateaugiron.fr))

### Déclaration en mairie (2 mois avant) uniquement si votre événement :

- Est une manifestation sportive sans véhicules terrestres à moteur (pédestre, cycliste, équestre,...)
- Est une manifestation sportive avec chronométrage ou classement
- Est une manifestation sportive se déroulant sur le territoire d'une seule commune

### I – Présentation de la structure organisatrice

- Nom de La structure : .....
- Adresse du siège social : .....
- Code postal : ..... Commune : .....
- Téléphone : .....
- Adresse E-mail : .....
- 

### II – Information relative au(x) représentant(s)

	Nom-Prénom	Adresse	Téléphone	Mail
Représentant 1				
Représentant 2				
Représentant 3				

### III – Information relative au Coordonnateur chargé de la sécurité

	Nom-Prénom	Adresse	Téléphone	Mail
Coordonnateur chargé de la sécurité				

#### IV – Descriptif de la manifestation

Intitulé de la manifestation	Discipline sportive concernée	Date	Lieu	Horaires

Parcours	Heure de départ	Heure d'arrivée approximative	Nombre maximal de participants	Nombre approximatif de spectateurs attendus	Nombre de véhicule d'accompagnement
Parcours n°1					
Parcours n°2					
Parcours n°3					
Parcours n°4					

#### V – Modalités d'organisation de la manifestation

-Programme de la manifestation : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

-Règlement (précisant si le départ et la circulation des participants sont groupés) : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### → PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- Itinéraire détaillé incluant le plan des voies empruntées ainsi que la liste des voies, sur lequel figurent, le cas échéant, les points de rassemblement ou de contrôle préalablement définis et la plage horaire de passage estimée (éléments à fournir pour chaque parcours composant la manifestation)- OU- un plan de l'aire d'évolution des participants en lieu et place ainsi que la liste des voies susceptibles d'être empruntées (pour les disciplines sportives pour lesquelles l'itinéraire des participants ne peut être défini à l'avance).
- Dispositions assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers
- Dispositions assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers prévues par les règles techniques et de sécurité de la fédération délégataire.
- Règlement de la manifestation (règles techniques et sécurité (article R.331-7)
- Le régime en matière de circulation publique demandé pour la manifestation sur le fondement de l'article R.411-30 du code de la route en adéquation avec les règles techniques et de sécurité de la fédération délégataire
- Avis de la Fédération délégataire concernée (Article R.331-9) ou saisine de la Fédération (*sauf pour les organisateurs membres de la fédération sportive délégataire compétente dès lors que la manifestation est inscrite au calendrier mentionnée au 1° de l'article R.131-26*).OU copie convention mentionnée à l'article R.331-9 pour les fédérations sportives agréées, leurs organes régionaux ou départementaux et leurs membres dès lors qu'il existe dans la discipline faisant l'objet de la manifestation.
- Attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur de la manifestation, ou une déclaration sur l'honneur engageant l'organisateur à fournir cette attestation à l'autorité administrative.
- Les arrêtés pris par les autorités administratives compétentes pour définir le régime de circulation de la manifestation ou, à défaut, les arrêtés qui auront pu être recueillis au plus tard trois semaines avant la date de la manifestation
- Liste des signaleurs (nom, prénom, date et lieu de naissance, n° de permis de conduire).

**POUR ETRE PRISE EN COMPTE, VOTRE DEMANDE DOIT IMPERATIVEMENT NOUS PARVENIR  
2 MOIS AVANT VOTRE MANIFESTATION.**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU RECU HORS DELAI NE POURRA ETRE INSTRUIT**

**Merci de remettre le dossier à l'adresse suivante : Mairie de Châteaugiron, policier municipal,  
Le Château, 35410 Châteaugiron ou par mail : [police municipale@ville-chateaugiron.fr](mailto:police municipale@ville-chateaugiron.fr)**

---

Je soussigné, Mme, M. ...., représentant(e) de la  
structure/association ....., **certifie sur l'honneur**  
l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande.

Fait à ..... Le .....

Signature du / de la Représentant(e) :